



*Réponse du gouvernement à nos demandes*

## **Il y a loin de la coupe aux lèvres**

Le gouvernement nous a présenté ses propositions le lundi 30 novembre 2009. Ces offres du Conseil du trésor ne répondent pas aux besoins des salariées et salariés, voici pourquoi.

Nous demandons une augmentation de salaire de 11,25 % sur trois ans, incluant le rattrapage salarial. Le gouvernement nous offre une augmentation des « coûts de main-d'œuvre » limitée à 7 % sur cinq ans. La différence est de taille.

En effet, les salaires ne sont qu'une composante parmi d'autres des coûts de main-d'œuvre. Par exemple, la proposition du Conseil du trésor inclurait les coûts relatifs au maintien de l'équité salariale, à la relativité salariale, aux régimes de retraite et aux « correctifs apportés, le cas échéant, aux problématiques sectorielles ». Le reste serait dévolu aux augmentations de salaire pour un contrat de travail de cinq ans. À ce moment-ci, nous n'avons aucune idée de ce qui irait à d'éventuelles augmentations de salaire, ni même s'il y en aurait.

La rencontre du 30 novembre a été très courte, comme prévu. Les négociateurs syndicaux n'ont pas eu l'occasion, lors de cet entretien, d'éclaircir plusieurs zones d'ombre qui demeurent quant à la portée de cet objectif gouvernemental. C'est pourquoi nous utilisons ici le conditionnel puisqu'il s'agit d'opinions préliminaires, à partir du texte déposé, qui devront être vérifiées. D'autres rencontres de négociation, d'ici la fin de l'année 2009, nous permettront d'en savoir davantage.

### **Organisation du travail**

Par ailleurs, le gouvernement introduit la question de l'organisation du travail dans sa réponse. En conférence de presse, les porte-parole gouvernementaux ont expliqué que d'éventuelles économies engendrées par la réorganisation du travail pourraient être utilisées dans la recherche de solutions aux problèmes sectoriels. Encore ici, plusieurs éléments devront être éclaircis.

En ce qui a trait à une loi-cadre sur la conciliation famille-travail, le gouvernement ne montre aucune ouverture. Il plaide qu'il a déjà adopté plusieurs législations dans la foulée de sa politique sur la famille.

En matière de droits parentaux, le gouvernement accepte de travailler avec nous pour rendre nos conventions collectives conformes aux différentes lois, mais il semble exclure la Charte des droits et libertés de cet exercice.

En ce qui a trait aux ouvriers spécialisés, le gouvernement nous fera connaître sa position plus tard.

**Pas question de baisser les bras !**

Nous nous appauvrissons sans arrêt depuis des années. C'est assez ! Nos demandes sont légitimes et réalistes. Pour l'avenir de nos services publics, un virage s'impose.

Notre Front commun a toutefois déjà porté des fruits. En effet, contrairement à l'attitude d'intransigeance adoptée en 2003-2005, le gouvernement se montre cette fois-ci ouvert à mener une véritable négociation. Par ailleurs, il a répondu à nos demandes à peine un mois après leur dépôt, comme nous l'avions invité à le faire, ce qui laisse croire à sa volonté de conclure une entente négociée avec nous avant le 31 mars prochain, conformément au cadre stratégique que nous avons adopté.

À nous de faire la preuve de notre détermination inébranlable au cours des prochains mois.